

« La constitution du 24 juin 1793 est, de toutes les constitutions françaises, la plus démocratique. Elle devint, dans l'imagination populaire, un texte mystérieux, magique, l'évangile de la démocratie »
(Alphonse Aulard).

La Constitution de la République française de 1793
conservée dans sa reliure révolutionnaire en maroquin de l'époque.

CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, précédée de la Déclaration des droits de l'homme ; Avec le rapport du comité de constitution et le procès-verbal d'acceptation par le Peuple Français.
Paris, Froullé, 1793.

In-16, maroquin vert, triple filet doré encadrant les plats, fleuron d'angle au bonnet phrygien surmontant une épée, dos lisse orné de même, coupes décorées, roulette intérieure dorée, gardes de papier dominoté, tranches dorées. *Reliure de l'époque*.

126 X 78 mm.

LA CONSTITUTION DE 1793, L'UN DES TEXTES FONDAMENTAUX DE L'HISTOIRE DE FRANCE.
Monglond, II, 844.

Le texte de la Constitution est précédé d'*Idées préliminaires* attribuées à Alexandre Tournon auteur de *Révolutions de Paris* guillotiné le 10 juillet 1794 (Barbier, II, 732) (pp. 3 à 17), du *Rapport sur la Constitution du Peuple français*. Fait à la Convention par Héreau le 10 juin, l'an II de l'Egalité (pp.18 à44), de *La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* (pp.61 à 76) et suivi du *Décret de la Convention Nationale du 27 juin 1793, l'an second de la République Français* (pp.127 à 136) et de l'*Instruction* (pp.137 à 143).

La monarchie tombée sous l'Assemblée législative, la première assemblée élue au suffrage universel – la Convention – proclame la République et élabore une nouvelle Constitution, celle du 24 juin 1793, dite Constitution montagnarde. Comme celle de 1791, elle s'ouvre sur une Déclaration des droits qui donne la priorité au droit à l'égalité sur le droit à la liberté et proclame l'existence d'un nouveau droit : le droit à l'insurrection « quand le gouvernement viole les lois du peuple ». La Constitution elle-même reposait sur un nouveau principe : celui du suffrage universel.

« Il existe en France une véritable mystique de la Constitution de 1793 ». Cette Constitution s'inspire des idées de Jean-Jacques Rousseau et consacre sa conception d'un « Gouvernement commis ».

Elle est la première Constitution républicaine française.

Cette constitution de 1793, dite encore Constitution Jacobine ou de l'An I, élaborée par la Convention élue en 1792, fut approuvée par le peuple à une très large majorité. Elle est précédée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 35 articles.

Plus longue que celle de 1789, cette constitution vient confirmer les libertés proclamées en 1789 et consacrer de nouveaux droits pour les citoyens, les « droits à » obtenir de l'Etat des prestations positives (droit au travail et à l'assistance, droit à l'instruction...). Elle reconnaît également le droit de résistance et dispose qu'un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution.

La Constitution de 1793 est la seule qui consacre le schéma général du régime d'assemblée.

Cette Constitution sera longtemps un modèle pour la gauche française. En 1945, le Parti communiste s'en réclame. Elle « restera longtemps dans l'Histoire comme la constitution idéale aux yeux des partis de gauche non seulement en France mais dans le monde entier et les constitutionnalistes soviétiques des années 1920-1930 en particulier y ont souvent fait référence » (Bernard Chantebout).

A cause de la guerre avec l'Autriche et la Prusse, cette Constitution de grande portée idéologique n'a pas pu s'appliquer. Le 10 octobre 1793, la Convention décide de suspendre la Constitution en proclamant que « le Gouvernement sera révolutionnaire jusqu'à la paix ».

« La constitution du 24 juin 1793 est, de toutes les constitutions françaises, la plus démocratique. Non seulement elle a pour base la souveraineté populaire s'exerçant par le suffrage universel, mais elle organise cette souveraineté de manière que le peuple ne délègue pas entièrement ses pouvoirs et participe lui-même à la confection des lois par ce droit de veto qui faisait du peuple réuni en assemblées primaires le véritable sénat de la République française. C'est surtout pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire que la constitution de 1793, abolie, devint le symbole des revendications démocratiques. Cette constitution devint, dans l'imagination populaire, un texte mystérieux, magique, l'évangile de la démocratie »
(Alphonse Aulard).

PRECIEUX EXEMPLAIRE DE CE TEXTE FONDAMENTAL DE L'HISTOIRE DE FRANCE, CONSERVE DANS SA RELIURE REVOLUTIONNAIRE EN MAROQUIN DE L'EPOQUE.

2 500 €



